

# Economie politique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Toutes les personnes qui désirent s'inscrire éventuellement — sans que cela les engage —, afin de nous permettre de savoir à peu près sur combien de participants il nous faut tabler nos démarches, sont instamment priées de le faire *d'ici au 15 avril*.

Comme plus de quatre mois nous séparent du voyage, les personnes qui songeraient à en bénéficier ont devant elles le temps suffisant pour faire les économies nécessaires.

Secrétariat des centres d'éducation ouvrière  
Neuchâtel (Maison du Peuple):

E.-Paul Gräber.



## Economie politique

**Coup d'œil sur la Suisse de 1924.** Tableau statistique en trois parties: I. Nature et population. II. Etat économique. III. Etat social et politique. (Résumé de l'*Annuaire statistique de la Suisse*.)

(Suite et fin.)

III<sup>me</sup> partie.

### Etat social et politique.

#### I. ECOLES.

Ecoles primaires:	Garçons	256,406	
	Filles	253,356	
	Maitres	8,070	
	Maitresses	5,333	
Ecoles secondaires:	Garçons	27,264	
	Filles	24,920	
	Maitres	1,674	
	Maitresses	262	
Ecoles complémentaires:	Elèves	35,127	
Ecoles complémentaires professionnelles:			
Industrielles:	Garçons	26,784	
	Filles	8,438	
Commerciales:	Garçons	7,484	
	Filles	2,533	
Agricoles:	Garçons	999	
Ménagères:	Filles	23,108	
	Garçons		Filles
Ecoles moyennes inférieures	7,242	4083	
Progymnases	1,648	1003	
Ecoles moyennes inférieures	7,242	4083	
Gymnase littéraire	5,217	814	
Gymnase scientifique	4,831	600	
Section ind. et technique	1,161	9	
Section commerciale	1,884	1258	
Section pédagogique	424	434	
Séminaires pédagogiques	954	667	
Ecoles de commerce et adm.	3,379	1213	
Technicums	1,985	157	
Ecoles des arts et métiers	10,584	4357	
Ecoles des arts appliqués	527	227	
Ecoles ouvertes sur métaux	531	—	
Ecoles d'horlogerie	291	46	
Ecoles de tissage	82	78	
Sculpture sur bois, céramique	30	—	
Ecoles d'agriculture: Cours d'hiver	1,803	—	
Permanententes	388	—	
Ecoles de laiterie	110	—	
Ecoles d'horticulture	101	25	
Ecoles ménagères	—	5640	
Ecoles professionnelles pour femmes	—	4531	
Ecoles de musique	1,915	1687	
Universités (sem. été: étudiants)	4,232	634	

Dépenses totales pour les écoles primaires, secondaires, moyennes, normales, universités, commerciales, arts et métiers, agricoles, ménagères fr. 196,867,108

	Fr.
Dont: Communes	» 85,144,906
Cantons	» 97,934,300
Confédération	» 8,602,113
Tiers (corp., etc.)	» 5,185,789

Bibliothèques: Nombre: 5798. Volumes: 9,384,943.  
Par 1000 habitants: 2482. Publications parues: 1610.

### II. ETAT MORAL ET SANITAIRE.

#### Etablissements hospitaliers:

		lits
Hôpitaux	216	18,420
Sanatoriums	39	3,400
Pavillons d'isolement	87	1,627
Asiles de convalescence	27	1,357
Asiles d'incurables	24	3,455
Médecins	2499	3,008
Habitants par médecin	1502	1,290
Dentistes	406	745
Habitants par dentiste	9245	5,208
Pharmaciens	6667	6,403
Sages-femmes	3305	2,979

#### Maladies contagieuses.

Variole	3	1,234
Varicelle	1276	2,079
Rougeole	5380	3,242
Scarlatine	5649	2,351
Diphthérie	7083	2,656
Coqueluche	2687	1,536
Oreillons	856	1,185
Fièvre typhoïde	642	259
Typhus	61	45
Méningite cérébro-spinale	93	33
Maladie du sommeil	—	87
Influenza	—	30,292

Sourds-muets: Effectif: 823.

Etablissements d'éducation correctionnelle: Garçons 1230. Filles 266.

Etablissements pour enfants faibles d'esprit: Garçons 899. Filles 807.

Asiles pour épileptiques: Garçons 356. Filles 297.

Maisons cantonales d'aliénés: Hommes 5040. Femmes 5569.

### III. POLITIQUE ET ADMINISTRATION:

Votations: 17 février (modification de l'art. 41 de la loi sur les fabriques). Electeurs 995,663. Bulletins valables 756,848 = 76 %. Oui 320,668. Non 436,180 = 57,6 % des votants.

#### Effectif du personnel de la Confédération:

Administration générale:	
Fonctionnaires, employés	23,957
Ouvriers	2,636
Auxiliaires	5,219
C. F. F.:	
Fonctionnaires, employés	28,073
Ouvriers	4,727
Auxiliaires	2,545
Total	66,797

### IV. FINANCES:

#### Confédération:

	Fr.
Recettes	282,865,222.97
Dépenses	304,471,505.73
Excédent des dépenses	21,606,282.76

Compte de fortune:		Fr.
Actif . . . . .		2,306,475,000
Passif . . . . .		2,810,939,000
Déficits non couverts . . . . .		504,464,000
<i>Dettes de la Confédération:</i>		
Dettes publiques . . . . .		2,200,505,000
Dettes flottantes . . . . .		103,877,000
C. F. F. (consolidée) . . . . .		2,408,399,000
C. F. F. (flottante) . . . . .		76,173,000
Total des dettes d'Etat . . . . .		4,788,954,000
Dettes d'Etat par habitant . . . . .		1,222
Droits d'entrée 1923 194		
Quantité . . . . .	63,648,961 q bruts	64,301,491 q bruts
	219,876 pièces	258,999 pièces
Produit . . . . .	178,569,176 fr.	200,313,898 fr.
<i>Contributions fédérales: Fr.</i>		
1er impôt de guerre . . . . .		308,024
Taxe militaire . . . . .		9,797,646
Droit de timbres . . . . .		39,103,207
Nouvel impôt de guerre . . . . .		28,967,225
Impôt sur les bénéfices de guerre . . . . .		1,975,857
	Total	80,151,959 = produit brut
Produit net (déduction des quates-parts des cantons et frais de perception = 61,067,278 fr.		
<i>Subventions fédérales: Fr.</i>		
Routes et corrections . . . . .		6,471,988
Forêts . . . . .		2,854,542
Chasse et pêche . . . . .		240,611
Hygiène publique . . . . .		1,900,351
Agriculture . . . . .		11,482,641
Enseignement . . . . .		9,057,631
Militaire et gymnastique . . . . .		5,169,604
Politique sociale . . . . .		55,102,359
Utilité publique, assistance . . . . .		2,656,276
Communications, expositions . . . . .		918,984
Propriété intellectuelle, droit, politique . . . . .		114,980

*Cantons:*

Recettes brutes des cantons (impôts directs et indirects).		Fr.
Impôts directs . . . . .		174,642,657
Impôts indirects . . . . .		52,823,277

Nous avons ainsi terminé le tableau en chiffres de notre vie nationale résumant en ces pages un annuaire de plus de 400 pages, afin que nos camarades soient à même d'y trouver rapidement les données essentielles de nos statistiques fédérales.

Ce tableau nécessite cependant un commentaire, que nous donnerons dans un prochain numéro.

*E.-Paul Graber.*

**Importation de bétail et de viande.** En novembre 1925, trois organisations économiques importantes de la Suisse (Union centrale des organisations patronales suisses, Société suisse de l'industrie et du commerce et l'Union suisse des arts et métiers) ont invité le Conseil fédéral à revenir sur sa décision concernant *l'importation de bétail et de viande* en ce sens, que les dispositions restrictives soient abrogées dans l'intérêt d'une baisse du coût de la vie.

Dans une réponse longuement motivée, le Conseil fédéral conclut qu'il ne peut faire droit à cette demande.

Tout d'abord, basé sur les dispositions légales (loi sur les épizooties et ordonnances d'exécution y relatives), il constate que le contingentement de l'importation de bétail vivant est parfaitement admissible lorsque les conditions sanitaires des pays de provenance ou

de transit sont telles qu'elles présentent un danger no- toire d'introduction en Suisse d'épizooties. Le Conseil fédéral estime même avoir le droit d'interdire complètement l'importation; mais dans l'intérêt des consommateurs, il a autorisé l'importation de quelques convois de bétail de boucherie étranger. Le Conseil fédéral n'est pas d'avis que le contingentement ne contribue pas à diminuer le risque d'importation d'épizooties et cite à l'appui de sa thèse plusieurs exemples d'introduction en Suisse de la fièvre aphteuse par du bétail abattu dans des abattoirs situés sur le territoire suisse. Le Conseil fédéral conteste que la réglementation actuelle des importations de bétail soit due plus à des considérations politico-économiques qu'à des raisons de police sanitaire. Il est exposé dans sa réponse que la situation des pays voisins exige que l'on se prémunisse contre le danger de propagation des épizooties. Il y est annexé un tableau montrant l'extension prise par la fièvre aphteuse dans les pays entrant en considération pour la livraison de bétail de boucherie à la Suisse.

Il est évidemment très difficile aux non-initiés de vérifier si les arguments du Conseil fédéral son concluants. Il est en tout cas établi qu'il y a déjà eu ça et là des cas de fièvre aphteuse, mais on ne peut pas, pour cela, en attribuer la cause à l'importation de bétail de boucherie. Mais il est non moins vrai que les producteurs suisses de bétail de boucherie ont un intérêt économique évident à en faire continger l'importation. Or, lorsque le Conseil fédéral, pour justifier les mesures prises, dit qu'il s'appuie sur les requêtes présentées par l'Union des paysans et la Fédération des marchands de bétail, son argumentation pêche quelque peu par la base, car ces organisations économiques ne sent pas des témoins absolument désintéressés. C'est pourquoi il nous est encore permis de douter que le Conseil fédéral abrogerait les mesures restrictives in-criminées même dans le cas où l'extension de la fièvre aphteuse dans les pays exportateurs de bétail de boucherie reculerait notablement. Il est présumable que dans ce cas on trouverait d'autres raisons pour justifier le maintien des mesures restrictives.

**Gestion et comptes de la Régie de l'alcool pour**

**1925.** Nous extrayons les indications suivantes du rapport du Conseil fédéral sur la gestion et les comptes de la Régie de l'alcool pour 1925:

La Régie de l'alcool a réalisé en 1925 fr. 5,375,616 de recettes provenant de la vente d'esprit-de-vin et d'eaux-de-vie, de substances nécessaires à la dénatura-tion et de la futaille (sous déduction des dépenses pour l'achat de ces marchandises et de la ristourne du bénéfice du monopole sur les produits en cause). Il faut ajouter à cela les recettes résultant des frais de mono-pole sur les eaux-de-vie fines qui s'élèvent à fr. 1,970,890, en sorte que le bénéfice brut se monte à fr. 7,346,506. Si l'on déduit de cette dernière somme les frais de transport se montant à fr. 539,654 et les frais d'admini-stration, d'entretien des bâtiments, etc., s'élevant à fr. 831,544, il reste un *bénéfice net* de fr. 5, 975,308.

De cet excédent d'exploitation, fr. 2,720,263 furent attribués aux cantons pour répartition (calculé à raison de 70 ct. par tête de population), fr. 100,000 furent versés au fonds d'assurance, fr. 200,000 furent versés au fonds de réserve et fr. 2,955,045 furent employés pour amorti- ssement partiel du solde passif de l'année 1924. Le solde passif pour 1925 n'est plus que de fr. 2,985,294. Il est à observer ici que les bâtiments et installations de la régie de l'alcool sont amortis et que les stocks de marchandises sont estimés aux taux des prix du marché mondial.

Les ventes de la régie de l'alcool s'élèvent à 36,606 quintaux métriques d'eau-de-vie contre 28,287 quintaux métriques en 1924. Cette augmentation est due à la sup-

pression de la concurrence de la fabrication d'eau-de-vie de fruits ainsi qu'à la mauvaise récolte de fruits, laquelle réduisit la distillation libre d'eau-de-vie. Le prix de l'alcool vendu a diminué de fr. 8.13 par quintal métrique à fr. 7.93. Le nombre du personnel à fin 1925 était encore de 48, tandis qu'il était de 62 en 1921.

**Banque nationale suisse.** Nous relevons les indications suivantes du 18<sup>me</sup> rapport administratif de la Banque nationale suisse:

Les Chambres fédérales renouvelèrent durant l'année de gestion 1925 la concession relative à l'émission des billets de banque. La Banque nationale est ainsi le seul institut bancaire autorisé à émettre des billets de banque pour une nouvelle période décennale (jusqu'au 20 juin 1937).

Le nombre des places de banque a augmenté de 298 à 302 et celui des succursales de 149 à 156. Après examen, la question concernant une réorganisation de la direction fut repoussée. Sur proposition des instances bancaires du Conseil fédéral, les membres de la direction, leurs remplaçants et les membres des directions locales furent confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période sexennale (jusqu'au 30 juin 1931). La présidence de la direction fut attribuée au Dr Bachmann.

Le nombre des employés à fin 1925 s'élève à 357, à l'encontre de 359 à la fin de l'année précédente. La question de savoir si une réduction des contributions de la banque aux caisses de pension amènerait une réduction des frais d'administration fut examinée au cours de l'exercice. Cet examen révéla qu'une diminution de la cotisation annuelle de 8 à 7 % du gain de l'assuré pouvait avoir lieu si le capital de couverture est élevé de fr. 500,000. Il en résulterait une réduction de la cotisation annuelle de fr. 41,000—50,000. En se basant là-dessus, la Banque nationale a mis en compte le montant de fr. 500,000 comme assignation à la caisse de pension.

Après un commentaire sur les conditions économiques, il est rapporté sur les différentes branches administratives. La circulation des billets de banque a passé durant l'année de gestion de fr. 913,911,950 à fr. 875,789,885, c'est-à-dire qu'elle a diminué de 38,122,065 francs. L'état de la caisse accuse un excédent des versements de fr. 26,482,592. Le chiffre d'affaires s'élève à fr. 6,314,580,560 contre fr. 5,684,571,312 en 1924.



## Economie sociale

**Revision de la législation sur l'alcool.** La votation sur le monopole du blé laisse déjà entrevoir ses revers. Le rédacteur Flückiger explique, dans la *St. Galler Tagblatt*, que dans la décision sur le monopole du blé, il n'y a nullement besoin de s'occuper de la prochaine législation sur l'alcool; dans le cas où les paysans refuseraient de donner leur approbation à une solution acceptable de la législation sur l'alcool, on les mettrait simplement en minorité. D'un autre côté, la Fédération suisse des employés (F. S. E.) a également l'intention de baser son attitude dans la votation sur le monopole du blé sur celle que les paysans adopteront dans la question de l'alcool.

Le professeur Laur n'a pas tardé à répondre dans le *Journal suisse des paysans*. Il estime qu'il ne peut être procédé à une revision de la législation sur l'alcool sans le consentement des paysans. Pour des raisons d'ordre éthique, économique, social et fiscal, cette revision est absolument nécessaire. Et maintenant, on change tout à coup d'opinion: Il faut bien se garder d'aigrir les paysans en combattant le monopole du blé, et rendre ainsi difficile la revision de la législation sur l'alcool. Si l'on pense, dans certains milieux, écarter le

monopole du blé en criant « guerre aux monopoles », on compromet en même temps le monopole de l'alcool.

La campagne de votation a l'air de vouloir devenir intéressante. La scission survenue dans la sainte alliance agriculture-arts et métiers-industrie semble prendre des dimensions plus grandes qu'on ne l'aurait cru au début. Et la conférence générale économique, qui doit réconcilier les frères ennemis se fait attendre.



## Dans les fédérations suisses

**Secrétariat ouvrier de Lucerne.** Le secrétariat ouvrier de Lucerne publie un bref rapport annuel sur son activité en 1925, duquel nous relevons les indications suivantes:

La reprise de l'activité dans les organisations s'est également maintenue durant l'année 1925. Les syndicats se trouvèrent souvent engagés dans des mouvements offensifs et dans de nombreux cas ils purent obtenir des améliorations de leurs conditions de travail et de salaire. C'est pourquoi un grand nombre de sections purent augmenter leur effectif d'une manière réjouissante. Les instances de la classe ouvrière déploierent également une grande activité dans le domaine politique. Le parti socialiste du canton de Lucerne obtint, lors des élections au Conseil national, le plus grand nombre de voix enregistré jusqu'ici.

L'office de renseignements juridiques fut également fortement mis à contribution. Le nombre de personnes qui recourut à ses services a passé de 1580 à 1665; il fut donné 2550 consultations. Les comptes annuels présentent un solde actif de fr. 2612 sur un chiffre de recettes de fr. 19,272.

**Fédération du personnel des services publics.** Nous reproduisons les renseignements suivants du rapport annuel de la Fédération du personnel des services publics:

Le nombre des membres, qui était de 11,001 au commencement de l'année 1925, est monté à 11,331 jusqu'à la fin de l'année. L'effectif a un peu diminué dans quelques petites sections; par contre les grandes sections annoncent presque toutes une augmentation réjouissante. Dans quelques sections, les membres sont presque organisés dans la proportion de 100 % (tramelots, Berne; ouvriers de commune de La Chaux-de-Fonds et du Petit-Saconnex; cantonniers du Tessin). En revanche la Fédération du personnel des services publics a encore dans maints endroits un immense champ de recrutement.

Les sections de la fédération menèrent de nombreux mouvements dans l'année de gestion pour l'obtention de meilleures conditions de salaire et de travail, dont la plupart se terminèrent par un succès réjouissant.

Les comptes annuels présentent fr. 369,362 aux recettes et fr. 333,925 aux dépenses.

**Ouvriers métallurgistes et horlogers.** La grève déclenchée au commencement d'octobre dans l'usine *Aluminium-Walzwerk Neher S. A.* n'est toujours pas terminée. Cette firme ne veut absolument pas se résoudre à consentir aux ouvriers une augmentation de salaire de 10 %, montant proposé par l'Office cantonal de conciliation. De nouvelles négociations eurent lieu le 12 février. Le bruit circula par-ci par-là que l'entreprise avait l'intention de ne plus jamais rouvrir ses portes. Les représentants de la maison déclarèrent que ces bruits étaient complètement dépourvus de fondement. Les ouvriers déclarèrent qu'ils ne mettront aucun obstacle à la réouverture de l'entreprise si celle-ci reconnaît le verdict de l'office de conciliation. Les repré-